

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 juin. — Le conseil du cabinet s'est tenu hier au Foreign-Office. Tous les ministres y ont assisté, et les délibérations ont duré plus de 2 heures. (Courier.)

Dans la chambre des Pairs, séance d'hier, lord Melbourne, sur l'interpellation qui lui avait été faite par lord Londonderry, a dit :

« Le gouvernement n'a pas donné d'instructions aux croisières anglaises sur les côtes d'Espagne, pour aider le gouvernement de la reine, et pour que qui est des armes à feu et de munitions qui auraient été envoyées en Espagne, je n'ai reçu aucune information à cet égard ; mais je prendrai des renseignements et j'en ferai connaître le résultat à la chambre, dans la séance prochaine. »

Lord Lyndhurst a dans cette séance présenté un bill pour autoriser la légitimation d'enfants nés de mariages dont les parties sont alliées à un degré prohibé de consanguinité.

Ce bill a été lu la première fois.

Dans la chambre des communes, séance du même jour, M. Thorneley a mis sur le tapis les récentes de troubles qui ont eu lieu à Wolverhampton, et a proposé que le gouvernement y envoie une commission pour faire une enquête complète sur tout ce qui s'y est passé, et principalement en ce qui concerne la conduite qu'ont tenue les soldats.

Après quelques discussions, lord John Russell a annoncé qu'il se conformerait à la proposition de M. Thorneley.

M. Cayley a proposé de nommer un comité pour faire une enquête dans le but de savoir s'il existe des moyens de soulager la détresse de l'agriculture, en faisant des changemens dans le système monétaire (Currency).

Parmi les membres qui ont appuyé la motion se trouvait M. O'Connell.

Sir Robert Peel l'a victorieusement combattu, et la motion a été rejetée par une majorité de 90 voix, savoir : 216 contre, 126 pour.

Lord Mowpeth a déclaré qu'il présenterait lundi, 15 juin, une mesure relative aux dîmes en Irlande. Lord John Russell a annoncé de son côté qu'il présenterait vendredi sa motion sur les corporations.

FRANCE.

Paris, le 3 juin. — Le lieutenant général duc de Valmy est mort le 2 juin au matin.

On lit dans le Journal des Débats :

« Lord Palmerston n'était pas à Londres quand la demande du gouvernement français relative à l'intervention en Espagne a été communiquée au cabinet anglais ; cette circonstance peut retarder la solution d'une affaire qui paraît exiger la plus prompte décision. »

La quatrième légion était de service au Luxembourg, tous les hommes commandés s'étaient rendus à l'appel avec beaucoup d'autres qui n'avaient pas été appelés.

Il a été décidé dans le 2^e bataillon de la 10^e légion qui doit être de service à son tour vendredi prochain, qu'aucun billet de garde ne serait envoyé. Un grand nombre de gardes nationaux de ce bataillon ont adressé cette demande à leurs chefs, afin qu'il fut bien démontré à ceux qui pourraient encore en douter, que la garde nationale de Paris accepte avec zèle et empressement un service d'ordre et de sûreté, alors même qu'il n'est pas rendu obligatoire par une convocation spéciale.

N'est-ce pas maintenant l'occasion de demander aux journaux de l'opposition ce qu'ils ont fait de ces innombrables protestations qu'ils annonçaient il y a quelques jours ? A les en croire, elles se couvraient de signatures. Où sont les protestations ? Où sont les signatures ?

— Une remarquable solennité religieuse a eu lieu à Holzhausen, bourg hessois, à trois lieues de Francfort. Le curé catholique et quarante-six de ses paroissiens ont adjuré le catholicisme et embrassé la religion évangélique. Le pasteur Gebhard et le vicaire Kuabe les ont reçus dans le sein de l'église protestante. La cérémonie, qui s'est passée avec ordre et recueillement, a eu lieu en plein champ ; la foule des assistans accourue de tous côtés était si grande, que l'église n'aurait pu en contenir que la moindre partie.

— La chambre des députés a voté hier, par 238 voix contre 26 un crédit de 500,000 francs, comme supplément à la somme de 2,500,000, portée au budget de 1835, pour secours aux étrangers réfugiés en France par suite d'événemens politiques. Un crédit de 200,000 francs a été ouvert, sur l'exercice 1835, au ministre de l'intérieur, pour contribuer, avec les fonds de la ville de Paris, à la célébration du cinquième anniversaire des journées de juillet.

— Lord Courtenay, qui habitait la France depuis longues années, dans une sorte d'exil de son pays natal, vient de mourir dans sa terre de Draveil-sur-Seine, près de Mongeron. Les biens qu'il possédait en Angleterre passent à un de ses neveux ; et il a légué la terre, la maison de Draveil et tout son mobilier à un de ses domestiques. Ce legs est évalué à deux millions environ.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 2 juin. — A 7 heures, M. le président et les pairs sortent de la salle des comités secrets et prennent leurs places en silence.

Plusieurs tribunes destinées ordinairement au public sont remplies par des gardes nationaux et des garçons de service de la chambre.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté. M. Cauchy se prépare à faire l'appel nominal.

M. le président : Il n'y a pas d'appel nominal à faire, il n'y a pas de délibération à prendre dans cette séance ; d'ailleurs les appels ont été faits pendant le comité secret pour chaque scrutin.

M. le président donne, d'une voix ferme, lecture de la décision suivante :

« La chambre renvoie des fins de la citation à eux donnée, en exécution de la résolution du 13 mai dernier, les sieurs Thouret, Raspail, Bergeron, Ferdinand François, Dornès, Barbier, Gazard, Jules Delamarre, Auguste Comte et Demay.

« La chambre déclare coupables du délit d'offense prévu par l'art. 11 de la loi du 17 mai 1819, les sieurs Bichat, Jaffrenou, Trélat, Michel, Raynaud, Gervais, Jules Bernard, David de Thiais et Audry de Puyraveau. »

M. le président : Si quelques-uns des appelés ou leurs conseils ont des observations à faire sur l'application de la peine, ils peuvent les présenter à la chambre, je leur donnerai la parole.

M. le président : La séance est levée et renvoyée à demain pour...

Un pair (M. Dubouchage) M. le président, vous avez demandé aux accusés s'ils avaient des observations à faire sur l'application de la peine, mais vous n'avez pas adressé la même interpellation aux pairs. Avant de voter sur la peine, il doit y avoir une discussion, et pour ma part j'ai des observations à faire.

M. le président : A Dieu ne plaise que je veuille qu'il n'y ait pas de discussion ; les observations favorables aux accusés pourront se produire demain.

Séance du mercredi 3 juin. — La séance est ouverte à midi et demi par la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans réclamation. L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à assurer l'exécution du traité du 4 juillet 1831, passé avec les Américains.

M. de Barante demande à déposer ce rapport. L'ajournement de la lecture de ce rapport est prononcé. On procède ensuite à l'appel nominal.

M. le président, après cette formalité, donne l'ordre de faire entrer les accusés qui sont immédiatement introduits avec leurs conseils.

M. le président : L'heure avancée n'a pas permis hier d'entendre les observations des défenseurs sur la détermination prise par la chambre. La chambre est prête aujourd'hui à recevoir toutes les explications qui pourront paraître utiles à MM. les défenseurs.

M. Sarrut a la parole : Messieurs les pairs, l'un de vous, dont le nom ne sera même pas voué à l'oubli, car la gloire de son illustre père en a fait un nom pour l'histoire ; l'un de vous, en nous dénonçant, nous a forcés de comparaître ici. Notre défense a été complète : elle a été vaine ; cela ne nous étonne pas. Il me reste pourtant quelques mots à dire : Je manquerais à l'accomplissement d'un devoir, si je ne déclarais d'abord que M. Bichat n'était pas à Paris lors de la publication de la lettre, et si je ne reprochais pas à la chambre d'avoir demandé le huis-clos, dans toutes les affaires qu'elle a intentées à la presse. Qui nous dira que, dans la séance secrète, des pairs qui s'étaient abstenus ne sont pas venus délibérer ?

M. le président fait observer à M. Sarrut qu'il n'a à parler que sur l'application de la peine.

M. Sarrut : Je n'en déclarerai pas moins encore que les sept inculpés réservés par la chambre n'ont pas apposé leurs signatures au bas de la lettre.

M. Trélat déclare qu'il n'a aucune observation à faire sur l'application de la peine.

M. Gervais fait la même déclaration.

M. le président : Demande-t-on la parole ?

M. Bidoux, un des accusés : Je reçois une lettre que M. Michel me charge de remettre à M. le président.

M. Pasquier se fait apporter la lettre et en donne lecture à la chambre. M. Michel écrit que du moment qu'il ne s'agit plus que de mettre en question sa fortune et sa liberté, il se retire du débat, protestant de nouveau contre toute condamnation qui pourrait résulter d'une procédure qu'il a déjà qualifiée.

M. le président : Personne ne demande plus la parole ? (Silence au banc des accusés.) Faites retirer les appelés.

Après leur départ, M. Dubouchage dit qu'il a demandé hier la parole, et qu'il insiste aujourd'hui pour présenter quelques observations.

M. le président : Le comité secret est demandé, vous ne pouvez être entendu. (Mouvement prolongé.)

La chambre s'empresse de se former en comité secret sur la demande de MM. de Bastard, de Fréville et de Cazes. (Il est deux heures, la séance est suspendue.)

On assure que dans le comité secret d'hier, les inculpés ont été divisés en 3 catégories : 1^o M. Audry de Puyraveau ; 2^o MM. Michel et Trélat ; 3^o les 2 gérans, Bichat et Jaffrenou ; 4^o MM. Ger-

rais (de Caen) et Raynaud ; 5° David de Thiais et J. Bernard. MM. Michel et Trélat, David de Thiais et Bernard auraient déclarés coupables à l'unanimité ; 17 voix se seraient été prononcées pour la mise hors de cause de M. Audry de Puyraveau, et 30 pour celle des 2 gérans. La culpabilité de MM. Gervais (de Caen) et Raynaud aurait été l'objet de la plus vive discussion, et n'aurait été reconnue qu'après 2 tours de scrutin.

On cite parmi les dix-sept pairs qui ont voté hier pour la non-culpabilité du gérant de la *Tribune* : MM. Molé, Dubouchage, Bassano, Barante, Villemain, Laroche-Ayman, Cassaignolles, de Castrie, Cholet, Klein, Clément de Ris et de Vogué.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 4 JUIN.

Nous avons eu raison de le dire hier, si M. Gendebien sollicite de nouveau la candidature, c'est qu'il voit les choses sous un aspect moins sombre qu'au mois d'avril. La lettre qu'il adresse aux électeurs de Mons, et que voici, le prouve suffisamment :

Aux électeurs du district de Mons.

Mes chers concitoyens, le 17 avril dernier, je renonçai à ma réélection. Je croyais que l'excès du mal pouvait seul y apporter un remède ; l'esprit public s'est ranimé depuis. J'espère que les vrais amis de la patrie trouveront un remède aux maux qui la menacent, sans passer par la triste épreuve de l'excès du mal. J'ai mûrement réfléchi sur ce qui se passe autour de nous et chez nous ; je cède aux cris de ma conscience, elle m'impose le devoir de ne pas quitter volontairement le poste honorable que vous m'avez confié trois fois. Si vous croyez que je puisse rendre encore quelques services à notre pays, à votre province, honorez-moi une quatrième fois de vos suffrages, j'accepterai sans hésiter la belle mission de vous représenter.

Etranger à tous les partis, à toutes les coteries, inaccessible aux influences de quelque parti qu'elles viennent, j'aurai toujours pour guide, ma conscience ; pour but de mes travaux, l'honneur, la liberté, le bonheur de mon pays.

Veuillez agréer l'assurance de mon dévouement.
A. Gendebien.

Bruxelles, le 3 juin 1835.

— On lit dans le *Moniteur* d'aujourd'hui :

« Les saisies opérées récemment dans quelques localités, de journaux transportés par les messageries, ont fait naître des plaintes qui ont attiré l'attention du gouvernement. Le ministre de la justice vient de donner, aux officiers et agents de police judiciaire, l'ordre de s'abstenir de tout acte qui tendrait à gêner l'usage en vertu duquel ce mode de transport est employé depuis plusieurs années, et en même temps d'abandonner toutes poursuites auxquelles auraient pu donner lieu les saisies prémentionnées. »

— On a distribué dernièrement de l'argent à des ouvriers dans la rue Haute, nous ne savons pourquoi ni dans quelle intention. Nous apprenons en même-temps que les ouvriers eux-mêmes ont fait à ce sujet des réflexions qui ont dû donner à penser aux distributeurs d'argent. Jamais, disent-ils, nous n'avons eu autant de besogne. Jamais nous n'avons été aussi occupés, et tout ce que nous demandons, c'est qu'on ne vienne pas troubler la tranquillité publique. On cherche à nous exciter contre le gouvernement, comme si nous ne jouissions pas de toute la liberté à laquelle nous avons droit et comme si la prospérité actuelle du pays n'était pas en grande partie son ouvrage. Nous saurons éviter le piège, et les provocateurs en seront pour leur argent et leurs menées, ils peuvent y compter.

— Le 11 juin courant, à midi, un nombre assez considérable de taureaux jeunes, vaches et genisses, choisis de l'espèce renommée du *Birkendfeld*, achetés par ordre du gouvernement, seront vendus publiquement à Tervueren, sous la condition d'être conservés dans le royaume par les acquéreurs.

— On lit dans le *Franç Parleur* :

« Le *Lynx* parle dans son numéro du 30 mai dernier d'une expulsion. Ce n'est point que expul-

sion, comme le *Lynx* appelle l'exécution de la loi, qui a eu lieu, mais bien trois expulsions qui ont été ordonnées par l'administrateur de la sûreté publique. Voici les noms des personnes qui ont reçu l'injonction de quitter la Belgique, ainsi que les motifs de cette mesure : Léon Didier Vallantin, Français, se trouvant à Bruxelles sans passeport, sans ressources et sans profession ; Joseph Banci, réfugié italien, né à Livourne, se trouvant à Bruxelles, également sans ressources et sans profession ; Alexandre Bargagliotti, natif de Livourne, réfugié italien (le même qui l'année dernière a été condamné par le tribunal correctionnel de Bruxelles, pour avoir contrefait dans un certificat les signatures de M. Ruppe, bourgmestre, et de M. le comte de Mérode). L'ordre que ces deux derniers avaient reçu de quitter la Belgique n'a pu se réaliser. Ils ont été arrêtés par mandat de l'autorité judiciaire, sous la prévention d'escroquerie. »

— On lit dans le *Belge*, journal d'opposition :

« Franchement unioniste et séparant avec soin le caractère du prêtre de l'homme politique, nous avons cru devoir, il y a quelques jours, accueillir un article dans lequel on signalait l'influence que les évêques de Belgique exerçaient sur les élections dans l'intérêt du ministère. Aujourd'hui avec la même franchise, nous croyons devoir annoncer que nous avons acquis la conviction intime que S. G. l'archevêque de Malines et M. l'évêque de Gand ne se mêlent nullement des élections. »

— Pendant tout le cours des débats comme devant le juge d'instruction, Eloi Nicaise, condamné à la peine de mort du chef d'assassinat commis sur un jeune enfant de 14 ans, et dont la peine a été commuée en celle des travaux à perpétuité, avait constamment nié être l'auteur de ce crime ; il vient de l'avouer à plusieurs détenus de la prison des Petits-Carmes, où il est encore en ce moment. Il leur a raconté avec le plus grand sang-froid toutes les circonstances de cet horrible assassinat.

— Jamais on n'a vu un tel découragement à la bourse que celui qui y a dominé aujourd'hui pendant toute sa durée. On n'y parlait pas d'affaires ; on ne s'y entretenait que de nouvelles probabilités de baisse, et l'inquiétude se lisait sur tous les visages. Les prix sont pour ainsi dire nominaux, mais voici comment on peut les coter : perpétuelles, 43 1/4 ; cortès, 37 1/2 ; différées, 17 1/2. Au surplus cette grande faiblesse et cette anxiété ne peut avoir et n'a peut-être d'autre cause que la liquidation de demain qu'on dit être assez chargée qui ne peut être aidée par la Banque de Belgique, laquelle vient d'arrêter de ne plus prêter sur les fonds espagnols.

LIEGE, LE 5 JUIN.

Des arrêtés royaux en date du 1^{er} juin portent ce qui suit :

Voulant, par une marque de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale, consacrer le souvenir des services rendus dans sa longue carrière publique par M. le baron de Sécus, ancien membre du congrès national et vice-président du sénat, nous avons arrêté et arrêtons :

M. le baron de Sécus, ancien membre du congrès national et vice-président du sénat, est nommé chevalier de notre ordre civil.

Voulant reconnaître, par une marque de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale, les services rendus par M. Biolley, membre du sénat, tant par ses fonctions publiques que par son influence sur le commerce et l'industrie belge, M. Biolley, membre du sénat, est nommé chevalier de notre ordre civil.

Voulant, par une marque de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale, consacrer le souvenir des services rendus par M. le marquis de Rhodes (Charles), ancien membre du congrès national, membre et secrétaire du sénat, membre du comité de conservation de la Flandre orientale, M. le marquis de Rhodes (Charles), ancien membre du congrès national, membre et secrétaire du sénat, membre du comité de conservation de la Flandre orientale, est nommé chevalier de notre ordre civil.

Voulant, par un témoignage de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale, consacrer le souvenir des services rendus au pays par M. Raikem, président de la chambre des représentants, ancien ministre de la justice, ancien membre du congrès national, M. Raikem, président de la chambre des représentants, ancien ministre de la justice, ancien membre du congrès national, est nommé officier de notre ordre civil.

Voulant donner à M. le chevalier de Theux de Meyland un témoignage de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale pour le zèle, le talent et l'activité qu'il a apportés dans l'exercice des fonctions de ministre de l'intérieur, M. le chevalier de Theux de Meyland, ancien membre du congrès national et de la chambre des représentants, notre ministre de l'intérieur, est nommé officier de notre ordre civil.

Les assises de la province de Namur, pour le troisième trimestre de 1835, s'ouvriront à Namur le 6 juillet, sous la présidence de M. le conseiller Dupont-Fabry.

Celles de la province de Luxembourg, s'ouvriront le même jour à Arlon, sous la présidence de M. le conseiller Haenen.

Celles de la province de Limbourg, s'ouvriront le même jour à Tongres, sous la présidence de M. le conseiller Mockel.

— Déjà l'on remarque une augmentation sensible dans le nombre des voyageurs entre Bruxelles et Anvers ; à aucune époque il n'y a eu autant de mouvement entre les deux villes. Indépendamment des services ordinaires qui ont continué, il en a été monté d'autres en correspondance avec le chemin de fer et les voitures sont constamment remplies.

— Malines étant en quelque sorte devenu un faubourg de Bruxelles, on trouve au bureau du chemin de fer, à Malines, l'affiche du spectacle.

— On écrit de Courtray, que le temps est très favorable au colza, et qu'on peut compter sur un produit triple de celui de l'année dernière.

— On mande de Roulers, que les lins ne donneront qu'un faible produit, beaucoup de tiges ayant frisé.

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

« Avant-hier un duel au pistolet a eu lieu hors la porte de Saint-Liévin entre un brigadier des lanciers et un sapeur-mineur. Le premier a reçu une balle au sein droit ; il a été transporté à l'hôpital. »

— Nous avons annoncé d'après un autre journal que suivant un ordre ministériel les troupes ne porteraient plus le pantalon blanc. C'est une erreur, le pantalon fait toujours partie de la tenue d'été, qui a commencé le 1^{er} juin, seulement, ce vêtement ne sera jamais toléré la nuit.

— Le *Lynx* pousse un cri de joie et d'orgueil, parce que le *Messenger de Gand*, contrairement à ce qu'il avait annoncé la veille, déclare que les orangistes s'abstiendront de paraître aux élections. (*Libéral.*)

— Les journaux anglais font mention du concert donné à La Société Philharmonique de Londres, dans lequel ont été entendus MM. Bériot et Servais.

Après quelques détails sur l'exécution des divers morceaux du concert dans lequel on a remarqué entr'autres la célèbre cantatrice Caradoni et le fameux chanteur Ivanhoff, le *Times* s'exprime ainsi sur MM. Servais et de Bériot :

La fantaisie jouée par M. Servais est peu remarquable comme composition ; c'est un simple thème pour faire valoir l'exécution du concertant. M. Servais est un violoncelliste des plus remarquables, son archet est vigoureux, brillant et facile ; cependant il ne doit pas oublier qu'il est d'autres qualités que celles que l'on peut acquérir par un travail purement mécanique. Nous nous plaignons néanmoins à reconnaître en lui, un artiste d'un ordre supérieur et qui a été accueilli, comme un homme de son talent est toujours sûr de l'être, par des juges aussi éclairés que ceux qui composent la brillante *Société Philharmonique*.

Le concerto de M. de Bériot, à part le mérite net de la composition, a été la perle de la soirée. On ne tarirait pas sur la perfection du jeu de cet

sur le fini de son exécution. Les sons qu'il tire de l'instrument sont admirables de délicatesse de pureté; toutes ses phrases sont articulées avec un goût exquis, sa manière est large et savante: c'est de la vraie poésie musicale.

Aussi de bruyans applaudissemens tels que l'on entend rarement à la Société Philharmonique, auxquels tout l'orchestre a pris part avec enthousiasme, ont été prodigués au célèbre artiste.

Le duc de Cambridge assistait à ce concert. Entre les deux parties, sir George Smart a eu l'honneur de présenter MM. de Bériot et Servais à son Altesse Royale, qui a adressé aux deux honorables artistes belges les compliments les plus flatteurs et les plus mérités.

On lit dans le *Courrier belge*:

M. de Potter est à Bruxelles depuis hier matin. Il compte passer plusieurs jours en Belgique où il est venu pour régler des affaires privées.

Avant son départ de Paris, M. de Potter a écrit une lettre à M. Raspail, dans laquelle il lui fait des offres de service pour le journal républicain le *Réformateur*, dont, dit-il, je voudrais être à même de répandre le plus possible la lecture dans ma patrie.

On écrit de Gand, 2 juin:

Une malheureuse mère s'est jetée ce matin dans le canal du Sas avec ses deux enfans en bas âge par désespoir. On n'a pu les retirer que morts tous les trois. On attribue le chagrin de cette malheureuse femme à l'inconduite de son mari qu'elle a épousé étant déjà veuve.

La plupart des journaux ont publié l'anecdote d'un Français qui aurait acheté pour 18 florins un tableau qu'il aurait ensuite reconnu pour être de Rubens et valoir 80 à 100 mille francs. La *Gazette d'Utrecht* publie aujourd'hui un article qui a pour but de montrer tout ce qu'il y a de faux et d'exagéré dans ce récit. Voici comment s'exprime ce journal:

A la vente des meubles de feu M. Jean de Leeuw, qui eut lieu à la maison du *Pape Adrien*, on trouva un tableau représentant l'adoration des Mages, qui fut vendu pour cinq florins à la veuve van Gorkom, fripière en cette ville. Quelques jours après un français entre dans la boutique de la vendeuse pour acheter de vieux éventails. Il remarque le tableau et s'informe du prix. On lui en demande 20 florins, il en offre 18 et le voilà acquéreur. Cet étranger a répandu le bruit que c'est un morceau de Rubens, et qu'il vaut 80,000 à 100,000 francs, ce qui sans doute est une ruse pour en obtenir un bon prix. Nous avons vu souvent le tableau dont il est question, mais jamais nous n'avons pu prendre sur nous de l'admirer, pas plus que ne l'ont fait nos peintres habiles en ce genre, Hardenberg, Wonder et autres. M. de Leeuw, de son vivant, aurait volontiers vendu ce tableau, et il le montra dans ce but à plusieurs amateurs, qui tous d'une voix unanime le déclarèrent une croûte et ne voulurent rien en offrir; c'est pour cette raison que M. de Leeuw l'avait pendu dans son atelier. Beaucoup d'étrangers sont venus à la maison du *Pape Adrien* pour examiner les tableaux exposés dans la salle du pape, mais aucun n'a remarqué ce Rubens; aussi celui-ci a-t-il été vendu pour une bagatelle (5 florins.) Nous avons parlé de ce fait à des gens expérimentés en peinture, mais ils regardent le récit du français comme un conte et le tableau comme un morceau insignifiant. Les bœufs de l'étable sont si mal peints, que c'est plutôt l'œuvre d'un barbouilleur qu'une production de Rubens. En outre, ce grand peintre n'avait pas l'habitude de placer son nom au bas de ses tableaux.

Berlin, 25 mai. — Le camp de Kalisch et le congrès diplomatique sont des événemens sur lesquels on s'épuise en conjectures, on croit que l'entrevue sera d'une grande importance; et les deux grandes puissances qui ont signé le traité de quadruple alliance seront forcées d'intervenir en faveur de leur allié. La France, l'Angleterre et le Portugal coopéreront sans doute, mais les puissances du Nord ne pourront voir d'un bon oeil les efforts qui seront faits pour arrêter don Carlos dans sa marche victorieuse. Dans le moment décisif, ces puissances ne manqueront pas de faire d'énergiques remontrances. On ne peut songer, quant-à-

présent, à une conférence des cinq grandes puissances, mais tous les regards se portent sur les affaires d'Espagne.

Nous avons vu récemment défendre de nombreux ouvrages.

Le roi est à Postdam. Il doit revenir pour assister à des manœuvres. Les hauts dignitaires de la Russie, et les princes se rendront à Carlsbad où ils séjourneront jusqu'à la revue impériale.

On trouve ce qui suit dans un journal d'Anvers:

L'enlèvement, où, comme disent les Anglais, l'elopement d'une opulente et jolie héritière, fait en ce moment l'objet de toutes les conversations de la haute société de Londres. On allait même jusqu'à dire que la politique y entrait pour quelque chose, et qu'un membre du ministère wigh avait prêté sa voiture au ravisseur; mais il n'en était rien.

Voici les faits dans toute leur vérité:

Miss Grant, fille de sir Colqhoun Grant, qui vient de se marier en seconde noces à miss Richards, l'une des plus belles personnes de l'Angleterre, riche de 60,000 liv. sterl. (2,250,000 francs), possède par elle-même 7 à 8000 liv. sterl. de revenu, et recevra de son père à sa majorité qui aura lieu dans quelques mois 40,000 liv. sterl.; ce qui représente environ 10,000 liv. sterl.; ou 250,000 francs de rentes.

Pendant que le père de cette jeune demoiselle était allé à Poole seconder les élections en faveur du parti tory, condition que le duc de Cumberland avait mise, dit-on, à son second mariage avec miss Richards, le colonel Grant, proche parent de sir Colqhoun, avait été chargé de la garde de la pupille.

Miss Grant fit lundi soir une promenade en voiture dans le parc de Saint-James. Elle était accompagnée d'une jeune dame célèbre par ses poésies. Les deux dames mirent pied à terre, et dirent au cocher de les attendre. Le cocher John attendit deux heures, mais croyant que les deux dames avaient oublié leur voiture, et étaient retournées à pied, il revint seul à l'hôtel du colonel. Le colonel Grant avait déjà reçu l'éveil sur le départ de la pupille. Une femme de chambre dévouée à sir Colqhoun, venait de l'avertir qu'elle était chargée de porter à la diligence de Dartford les effets d'habillement à l'usage de sa jeune maîtresse. Le colonel, sur cet avis, confirmé par le retour du cocher, prit la poste, courut à Dartford où il ne trouva personne, et alla jusqu'à Douvres où il ne doutait pas que la fugitive ne se fut embarquée; mais il ne fut pas plus heureux.

En effet, la jeune miss et M. Sheridan son amant, connaissant bien les dispositions secrètes de la femme de chambre, avaient, comme on dit vulgairement, trompés l'espion. Le prétendu voyage à Dartford et à Douvres n'était qu'une feinte.

Miss Grant s'était fait conduire par son amie, la dame poète, à une issue du parc Saint-James, où l'attendait l'heureux Sheridan en chaise de poste. Une des sœurs de M. Sheridan avait prêté pour la demoiselle enlevée une garde-robe complète: l'autre lui avait envoyé sa femme de chambre. Le couple amonreux accompagné de la soubrette et d'un domestique de M. Sheridan s'est dirigé vers Gretna Green. En trente-deux heures la chaise de poste y est arrivée, et dès le lendemain le mariage était bien dûment célébré suivant les lois et les coutumes du pays, miss Grant, qui n'était pas majeure à Londres pour le mariage, avait hors de la frontière la capacité suffisante.

On rit beaucoup de la mésaventure du colonel Grant, et l'on fait remarquer que l'artifice dont il a été dupe est emprunté trait pour trait à une comédie fort en vogue sur le théâtre de Londres, et ayant pour titre: *Un court voyage à Scarborough.*

Avant-hier, vers onze heures du soir, des personnes qui passaient place de l'Université, rencontrèrent un enfant de trois ans, vêtu d'une vieille chemise, qui semblait tout à fait étranger et perdu dans les rues de cette ville, elles le recueillirent et le transportèrent chez le commissaire de police du quartier, qui lui fit donner des soins, car bien que ledit enfant ne parla point, il paraissait épuisé de fatigue et de privations de tous genres. La mère s'est présentée le lendemain pour le réclamer, et on apprit d'elle, que

son fils avait quitté son domicile (situé à plus d'une lieue de cette ville) depuis 6 heures du matin du jour où on l'a recueilli à Liège à 11 heures du soir, et que sans aucun guide il s'était probablement dirigé vers la ville. — Il est probable que ce pauvre enfant n'avait pris aucune nourriture pendant tout le tems de son long voyage. On décrirait difficilement la joie qu'éprouva la mère en le revoyant.

Parmi les publications qui se recommandent par leur utilité et le bon marché, il faut distinguer la *Maison rustique du XIX^e siècle, encyclopédie d'agriculture pratique*, qui se composera de 430 livraisons, formant quatre beaux volumes in-8^o et contenant sur toutes les parties de l'agriculture pratique tout ce que l'expérience et la science ont recueilli de plus authentique et de mieux constaté. MM. les ministres de l'intérieur et du commerce en France, qui avaient souscrit, il a quelques mois pour 300 exemplaires, viennent d'en prendre 100 nouveaux, destinés à être distribués à titre d'encouragement aux agriculteurs qui se vouent au perfectionnement de cette précieuse industrie. M. le comte de Chabrol, ancien préfet de la Seine, dans un rapport sur cet ouvrage, lu à la société d'agriculture de Paris, a demandé pour ses auteurs la plus haute récompense que cette société puisse décerner. (Voir aux annonces.)

VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 27 mai 1835.

Présens: MM. Jamme, Scronx, Closset, Robert, Piercot, Billy, Dehasse, Delfosse, Hubart et Lefebvre.

Absens: MM. Nagelmackers, Raikem, de Behr, de Laminne, Richard, Burdo, Lombard, Frankinet, de Stockhem, Dewandre, Bayet et Francotte.

La séance est ouverte à 5 heures et demie de relevée.

Le procès-verbal de la séance du 23 est approuvé.

— Ensuite de la délibération du 22, la plupart des membres du conseil s'étant rendus sur les lieux, ont reconnu l'urgence de plusieurs parties des réparations demandées pour l'église St.-Jacques, sur le rapport de M. Scronx, le conseil prend la résolution suivante:

Vu la lettre de M. le gouverneur du 22 avril dernier, par laquelle il provoque notre avis sur la demande de la fabrique de Saint-Jacques, adressée au roi le trente-un mars 1835, pour obtenir un subsidé de l'état à l'effet de couvrir la dépense des réparations que nécessite l'église de ce nom;

Considérant que la dépense de ces travaux est évaluée à 452,605 francs non compris celle de 7,500 francs pour le portail, et qu'il y a en outre, à couvrir un déficit de 8,543 frs. du chef des réparations faites en 1834;

Considérant que cette dépense considérable n'a pas simplement pour objet la conservation de l'église nécessaire à l'exercice du culte dans la paroisse, mais aussi, et principalement, de conserver dans son caractère primitif un monument gothique qui intéresse beaucoup l'art et l'histoire, et que si la ville est intéressée avec la province et le gouvernement à ce qu'il soit pourvu au premier de ces besoins, il appartient plus particulièrement à ce dernier de fournir les moyens nécessaires à la conservation de ce précieux monument de l'art,

Décide: Qu'il sera accordé sur la caisse municipale, tant pour les réparations qui restent à faire à l'église St.-Jacques que pour combler le déficit des travaux de 1834, un subsidé de quarante mille francs à fournir par portion de dix mille francs en 1835, 1836, 1837 et 1838, sous les conditions suivantes, savoir:

1^o Que la province intervienne dans la dépense au moins pour une somme égale à ce subsidé, et que l'excédent de la dépense soit couvert par le gouvernement.

2^o Que toutes les réparations énoncées dans le devis estimatif des dites réparations, dressé le 7 mars 1835 par l'architecte de la ville, et celui de la fabrique, soient exécutées convenablement au moyen de ces subsidés, et de sorte que la ville n'ait pas à faire face à une plus grande dépense.

3^o Qu'on commencera par les travaux les plus urgens, par ceux des contreforts et autres de cette nature.

4^o Que chaque année, avant de mettre la main à l'œuvre on fasse connaître en conseil, les réparations qui s'effectueront immédiatement et qu'elle en sera la dépense, afin qu'il puisse apprécier leur urgence.

5^o Que les ouvrages à faire, spécialement ceux du portail ne pourront être exécutés sans le concours de la régence à l'approbation du plan et à la surveillance des travaux.

— Sur le rapport de M. Scronx le conseil discute successivement les recettes et dépenses du budget des hospices pour 1835.

Quelques changemens sont faits soit pour ajourner soit pour diminuer des dépenses; ils sont motivés dans la colonne d'observations du budget.

Le conseil vote le fond nécessaire pour continuer à payer à M. Sauvage, ex économiste de l'hospice des orphelins, la pension d'attente de 600 fr. accordée par la commission des hospices le 7 février 1833, en attendant qu'il puisse être employé utilement pour les hospices.

Le conseil verrait avec plaisir que ladite commission put améliorer le sort des vieillards admis dans les hospices des hommes et des femmes incurables, en leur faisant distribuer le soir des beurrées au lieu de pain sec.

Le budget des hospices pour 1835 est réglé par le conseil ainsi qu'il suit:

Le total des recettes,	468,281 31.
Et celui des dépenses,	298,826 78.

Excédent. 169,454 53.

Le tout suivant les crédits portés audit budget dans la colonne réservée au conseil.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire de la régence, DEMANY.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Faculté de droit.

MM. Jean Lambert Philippe de Wouters, de Louvain, et Victor Glain Marie de Marnix, de Bornhem, subiront l'examen de docteur en droit, le 10 courant, à quatre et cinq heures.

MM. Charles Marie François Van Eersel, d'Anvers, et Gilles Rodolphe Nicolas Arutz, de Clèves, subiront le même examen, le 12 dito, aux mêmes heures.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Faculté des sciences.

MM. Louis Hissette, de St-Leger, et Victor Fallize, de Liège, subiront l'examen de docteur en sciences, le 10 courant, à trois et cinq heures.

M. Jean Guillaume Louis Styns, de Maestricht, subira le même examen, le 11 dito, à trois heures.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 4 juin.

Naissances: 1 garçon, 1 fille.

Mariages, 13, savoir: entre Henri Janssen, marchand-tailleur, rue de la Régence, veuf d'Annette Bonhouille, et Elisabeth Reupars, sans profession, à Maestricht. — Henri Joseph Eugène Lambinon, serrurier, derrière le Palais et Anne Catherine Danse, journalière, faubourg Ste. Walburge. — Jean François Stas, commis négociant, rue Puits en Sock et Marie Louise Aussems, sans profession, même rue. — Jean François Hattut, tonnelier, rue de la Cour et Anne Marie Graf, cuisinière, rue Pont-d'Ile. — Jos. Dominique François, serrurier, rue Lulai et Marie Jeanne Cecile Roland, blanchisseuse, rue du Meri. — François Joseph Fraikin, armurier, sur Avroy, et Marie Elisabeth Chataigne, journalière, rue Roture. — Jean Michel Erade, tonnelier, à la Boverie et Anne Joseph Gilot, blanchisseuse, faubourg Sainte Marguerite. — Jean Lambert Pender, chapelier, rue St. Severin et Catherine Boulboulle, couturière, faubourg St. Gilles. — Jean Baptiste Remy, journalier, en Bèche, et Lambertine Joseph Bia, journalière, rue Neuve. — Lamb. Joseph Dessard, houilleur, au Valbenoit, et Marie Goffin, journalière, rue des Marels. — Guillaume Jos. Margamme, tailleur, faubourg d'Amersœur et Marie Marguerite Haidon, couturière, même faubourg. — Pierre Ant. Jos. Biget, commis négociant, rue Haute Sauvenière, veuf de Marie Thérèse Cornélië Rynwit, et Louise Agathe Emérence Gresy, sans profession, rue des Ravels. — Jean Simon Coblenz, fabricant à Hermalle sous Huy, et Arnoldine Elisabeth Hortence Gerard, sans profession, rue Pont d'Ile.
Décès: 2 garçons, 3 filles.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND DIVERTISSEMENT dimanche et lundi chez Laurent LHOEST, ancienne maison Nanette. — On y trouvera toutes sortes de rafraichissements, bon vin et Hougarde.

ESTURGEONS très frais chez PERET, rue Ste. Ursule

Le 8 juin 1835, dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire, à Liège, à la VENTE aux enchères D'UNE BELLE ET SPACIEUSE MAISON de bonne construction, située à Liège, près la porte Vivignis, n^o 305, composée au rez-de-chaussée de 4 salons et un cabinet bureau, deux cuisines; au premier étage, de 10 pièces, au second, de deux grandes pièces, un grand grenier, 3 caves, trois pompes, citerne, cour, jardin, écurie, etc.
S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay, n^o 653. 692

VENTE

D'UNE

MAISON DE BOULANGER.

Le notaire BERTRAND, VENDRA à l'enchère, en son étude, le 11 JUIN 1835, dix heures du matin, une MAISON et dépendances, située à Liège, rue Grasse Poule, n^o 400.
S'adresser audit notaire. 615

MAISON RUSTIQUE

du XIX^{me} siècle,

ENCYCLOPÉDIE DE L'AGRICULTURE PRATIQUE.

Publiée en 130 livraisons, avec 2,000 figures imprimées dans le texte et rédigée par les agronomes et les praticiens les plus distingués, sous la direction de MM. BAILLY, DE MERLIEUX et MALEPEYRE, aîné.
Mise en vente des livraisons 47 à 50, accompagnées de 80 gravures, contenant: des chemins vicinaux et communaux, par M. POLONCEAU, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées; des CLOTURES RURALES, haies, murailles, fossés, barrières, etc., par M. LABBE, président de la société royale d'agriculture de Paris; des céréales et de leur culture spéciale, froment ordinaire, renflé, corné, amidonnier, en grain épeautre, blés de Pologne et de leur variété; choix du terrain, du sol, des semences, époques des semailles, soins d'entretien, quantité des produits, par LECLAIRE-THOUIN et VILMORIN.
Conditions de souscription: 35 centimes la livraison; 52 livraisons ou un an d'abonnement, 48 frs. 50 c. On souscrit à LA LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, et à son DÉPOT, n^o 40, rue l'Évêque. Cette souscription concourt aux primes de 200, 300 et 500 FRANCS.

A LOUER, pour la St. Jean prochain, une MAISON à porte cochère, située faubourg d'Amersœur, près de l'église St. Remacle, composée de 3 pièces au rez de chaussée, 4 chambres, batimens adjacens pouvant servir de magasin ou à d'autres usages de commerce, cour grande et agréable.
S'adresser à l'avoué SERVAIS, même faubourg. 604

Une SERVANTE sachant faire le pain et la lessive peut se présenter au bureau du Politique.

REGENCE DE LIÈGE. ROUTE DE HUY A TIRLEMONT.

4^e PARTIE A CONSTRUIRE.

AVIS. — LUNDI, 15 JUIN 1835, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la commission des actionnaires, à la réadjudication publique par soumission et aux enchères, des travaux à faire pour la construction de la partie de la route de Huy à Tirlemont divisée en trois lots.

Ces trois lots seront ensuite réunis s'il y a lieu, pour en faire l'objet d'une seule adjudication.

On peut prendre connaissance du devis d'après lequel il y sera procédé, à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, de MM. les commissaires des districts et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Huy.

Construction par voie de concession de péages d'une route entre Aubel et le hameau de la Minerie.

AVIS. — En vertu de l'arrêté royal en date du 30 avril dernier, il sera procédé, mercredi 24 juin 1835, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique, par voie de soumission, de la CONCESSION d'une ROUTE EMPIERRÉE avec péages entre Aubel et le hameau de la Minerie, destinée à faire partie de la communication de Battice à Aubel.

Les soumissions indiqueront le nombre d'années de perception du droit de barrières, que l'on demande à titre d'indemnité et dont le maximum est fixé à quatre vingt dix ans.

Le cahier des charges, clauses et conditions d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, au bureau de M. l'ingénieur en chef de MM. les commissaires des districts et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Aubel.

TRAVERSE DE LA VILLE DE HUY.

AVIS. — Le 15 juin 1835, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des travaux à faire à la traverse dans la ville de Huy, pour trois années.

On peut prendre connaissance du devis à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef.

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE DU DIÈREN-PATAR A JEMEPPE.

AVIS. — Lundi 15 juin 1835, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la commission des actionnaires à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux à faire pour la construction d'une route du Dièren-Patar à Jemeppe.

On peut prendre connaissance du devis, d'après lequel il y sera procédé à l'hôtel du gouvernement à Liège dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef de MM. les commissaires des districts et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Liège.

A VENDRE A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.

CINQ BELLES PAPETERIES en activité, avec vastes batimens, maison de maître, maisons d'ouvriers, magasins, écuries, remises, le tout situé dans la province de Namur, à proximité de la Meuse et sur routes et chemins faciles. — Chûtes d'eau abondante, d'une élévation de 15, 18 et 22 pieds, moulin à farine à trois jeux de meules en activité et situé auprès desdites papeteries qui en outre sont entourées de beaux jardins, prairies, excellens bois, bosquets, terres labourables, ensemble d'une contenance de 25 BONNIERS environ. S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue d'Amay, n^o 653. 390

A VENDRE pour en jouir de suite et avec facilité de paiement, une MAISON, propre à tout commerce, située à Liège, rue Hocheporte, n^o 96
S'adresser au notaire KEPPELNE, rue St. Hubert, n^o 591.

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LE LANGUE FRANÇAISE,

Contenant d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.
Prix: 4 francs 25 centimes, pris au Bureau du Politique.

COMMERCE.

Fonds anglais du 2 juin. — Cons. 91 1/4 0/10. belge, 99 3/4 Holl. 55 3/4. Port. 89 0/10. Esp. cortès, 49 0/10. différ., 00 0.

Bourse de Vienne du 26 mai. — Métalliques, 402 1/8. — Actions de la banque 1342 0/10.

Bourse de Paris, du 3 juin. — Rentes, 5 1/2, 407 25 fin cour., 407 30. — Rentes, 3 p. c. 78 95, fin cour., 79 05 — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 85, fin cour., 95 45. — Emprunt Guebbard, 45 3/4, fin cour., 00 0/10. — Rente perpétuelle, 5 p. c. 40 1/2, fin cour., 00 00, Trois p. c. 27 0/10, fin cour., 00; différée, 48 0/10. — Cortès, 00 0/10. — Portugais, 00 0/10. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 400 0/10; fin cour., 400 1/2. — Empr. romain, 99 0/10, fin cour., 99 1/4. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 116 3/4 — Coupons cortès, 20 3/4.

Bourse d'Amsterdam du 3 juin. — Dette active 56 1/16 00 — Dito, 5 1/2, 101 1/8 0000. — Dito Différée, 4 9/32 00. — Bill. de chance 25 13/16. — Syndi. d'amor. 94 1/8 0. — Dito, 3 1/2 1/2 0. — Contrib. de guerre, 000 0/10 Bill. du trés., 6 1/2, 000 0/10 0. — Société de comm. 108 3/8. — Rus. h. et comp. 103 5/8. — Dito 1828 et 1829, 104 3/8. — C. ch. H. 1831, 1833 99 1/8. — Dito ins. au gr. liv. 69 1/8 000 Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/10. — Dan. m. à Lond., 00 0/10. — Rente franç. 00 0/10 0. — Rente perp. d'Espagne, 45 0/10 — Dito d'Amst., 00 0/10 0 — Dito à Lond., 3 1/2, 00 0/10 000 — Dito à Paris, 0 0/10. — Dito à Anvers, 00 0/10. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 48 5/8 000. — Bons cortès à Lond. 00 0/10. — Coupons des cortès, 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 99 0/10 — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 000 0/10 00 — Lots de Pologne, 000 0/10 00. — Naples falcon, 90 3/4. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 85 1/4 000. — Grecs 0 — Lots Prussiens 113 0/10.

Bourse d'Anvers du 4 juin.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam	112 0/10 perte		
Londres	12 10	A 12 03 3/4	
Paris	47 5/16	47 0/100	46 7/8 P
Francfort.	35 15/16	00 0/10	35 5/8 P
Hambourg	35 3/16	A 35 1/16	A 34 15/16 P

Exemple 4 0/10.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 A. — Idem différée, 44 0/10 P. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 99 3/4 0/10 000. — Idem de 12 mill. 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/10 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 88 1/2 et 98 1/4 0000. — Espagne. Guebb., 45 et P 0 Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/10 P. Idem. perp. Amsterdam, 43 1/2 42 3/4 P. — Idem diff., 47 3/4 17 P.

Arrivages au port d'Anvers, du 4 juin.

La goëlette anglaise Betsey, capitaine Huelen, venant de Pernambuco, chargée de sucre, pour MM. Elsen et Van Linden.

Le sloop anglais Comtess of Pligin, c. Davis, v. de Londres ch. de laine et divers marchandises.

Bourse de Bruxelles, du 4 juin. — Belgique. Dette active 55 1/4 P 0. Emprunt de 48 mill., 100 P 0/10. — Actions de la société générale (5) 850 0/10 P. Société de comm. de cette ville, 117 0/10 0. Banque de Belgique (5) 117 3/4 P. Hollande. Dette active, 55 1/8 A — Espagne. Guebbard, 45 0/10 P. 00. Perpét. Anvers 4 p. 0/10 00. Id. Amsterdam 5 p. 0/10, 43 1/4 P. — Idem Paris 3 p. 0/10, 000 0/10 0. Cortès à Londres, 38 0/10 P. Dette différée, 47 1/2 P.

Prix des grains au marché de Liège du 4 juin.

Froment, l'hectolitre,	48 francs.
Seigle, id.	40 05

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège